

seizh devezh e bro-dreger

Les plaisanciers hostiles au comptage

A la prochaine grande marée, la plus forte de l'année, les pêcheurs à pied seront comptés, à l'initiative d'un réseau d'associations environnementalistes. De quoi déclencher la méfiance des plaisanciers.

Le 8 avril, à la prochaine grande marée, une opération de comptage des pêcheurs à pied se déroulera sur les côtes concernées du littoral national. Elle est relayée par les associations environnementalistes Vivarmor et Iodde. Il s'agit de profiter du plus fort coefficient de marée du printemps qui se déroule durant le long week-end de Pâques. La ruée vers l'estran est alors quasi certaine.

Inutiles L'initiative n'est pas du tout du goût des pêcheurs-plaisanciers. Les présidents des associations départementales, réunis dernièrement en assemblée générale à Pleubian, n'ont pas caché leur mécontentement. Invité, le Perrosien Jean Kiffer, président national de Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF), a sonné la charge sans détails. « Ces comptages sont inutiles, le nombre des pêcheurs à pied est déjà connu et ils vont bientôt devoir se déclarer, ces associations environnementales vivent sur le dos de la collectivité et justifient ainsi leurs subventions ». Le 8 avril, lors de la plus forte marée de l'année, un comptage des pêcheurs à pied est programmé par Vivarmor et Iodde. Le comptage, pour lequel un appel aux bonnes volontés est lancé (lire encadré),

consistera à dénombrer de façon exhaustive, les pêcheurs à pied récréatifs présents sur la grève. « L'objectif de cette action est de cerner les endroits où il y a beaucoup de pêche à pied pour mettre en place une sensibilisation mais aussi faire un état des lieux des connaissances des pêcheurs et lancer des études scientifiques de terrain pour mesurer l'impact de la pêche sur le milieu », indique Jérémy Allain, directeur de Vivarmor. « Distribuer des prospectus, c'est bien mais si on n'en mesure pas l'efficacité... » Le responsable est d'ailleurs surpris par le ton de Jean Kiffer. Il estime que ce comptage, mené régulièrement, complète l'action des plaisanciers. « Seuls 1 % des pêcheurs à pied appartiennent à une association et localement les plaisanciers participent aussi à l'opération ».

Déclaration gratuite Pour le patron national des plaisanciers, le financement de ces comptages est autant d'aides des collectivités en moins : « Nous préférerions que ces fonds servent aux guides pratiques et aux panneaux de sensibilisation pour les tailles des prises ». Les pêcheurs de loisir estiment ces comptages d'autant moins utiles que les plaisanciers doivent désormais se déclarer - gratuitement - sur le site de la fédération nationale, c'est l'une des préconisations de la charte pour la pêche de loisir signée en 2010 suite au Grenelle de l'environnement. Une inscription facultative en 2012 mais qui pourrait devenir obligatoire. « Cette

déclaration, on l'a acceptée parce qu'on ne voulait pas de permis payant » a rappelé Jean Kiffer. Au final, les pêcheurs de loisir y trouvent leur compte. « Ça va permettre de nous dénombrer et de sensibiliser aux bonnes pratiques celui qui s'inscrira sur le site de la fédération nationale ».

Méfiance Que craignent les plaisanciers ? Défenseurs farouches d'un libre accès à la mer, ils redoutent de se voir imposer les quotas qui pèsent déjà sur les pêcheurs professionnels et tout comptage les rend méfiants. Yves Le Roux, conseiller général de la Presqu'île de Lézardrieux a résumé cette appréhension : « Un comptage n'a de valeur que pour l'usage qui va en être fait. Si c'est pour protéger les espèces d'accord, si c'est pour interdire certaines zones de l'estran, non. L'attractivité de notre département en dépend ». Jérémy Allain, lui-même pêcheur à pied, s'en défend vigoureusement. « Cette action est justement mise en place pour que la pêche à pied perdure, sinon on ne la mènerait pas ».

Magali Lelchat